

Affaires courantes

c'est fait pour investir en vue de réaliser des profits. Les banques veulent que le gouvernement leur donne des garanties. Et elles, que font-elles subir à leurs clients? Elles les prennent à la gorge et serrent, serrent, et serrent encore.

Le député a aussi soulevé la question des initiatives que prennent les banques. J'ai mentionné que la Banque de Montréal a proposé une carte à taux préférentiel majoré. Elle a eu recours à un maximum flottant, alors qu'on me disait que cela n'était pas possible. Elle a dit qu'elle exigerait le taux préférentiel plus 5 p. 100. C'était il y a un an, et j'ai applaudi à cette initiative. J'ai dit à la Banque de Montréal que c'était une bonne décision.

Seulement voilà, les autres banques ne lui ont pas emboîté le pas. Puis, à la fin de l'année dernière, la Banque de Nouvelle-Écosse a émis sa carte de crédit spéciale à 10,5 p. 100. Je l'ai louée d'avoir fixé le taux d'intérêt sur la carte à 10,5 p. 100. Ne vous emballez pas, toutefois! Cela ne veut pas dire que, si vous devez 4 000 \$ sur votre carte VISA-BCIC, vous pouvez aller dire à la Banque Scotia et à la Banque de Montréal que vous allez demander leur carte si elles vous prêtent 4 000 \$. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne.

M. Barrett: Non?

M. Rodriguez: Non monsieur, ce n'est pas ainsi que cela fonctionne.

M. Barrett: Pourquoi pas?

M. Rodriguez: Parce qu'elles veulent de nouveaux clients. Elles ne vont pas vous prêter de l'argent à 10,5 p. 100 pour financer votre carte de la BCIC.

Telle est la situation. Il est dommage que le comité ne s'en soit pas tenu à ses recommandations de 1989 au sujet d'un maximum flottant. J'ai été très déçu de voir mon collègue libéral se ranger du côté des conservateurs au comité. C'est pourtant ce même député qui a appuyé le maximum flottant en 1989. Et voici qu'en 1992, il a changé son fusil d'épaule. Quel revirement! Et pourtant, la situation était demeurée la même.

Les taux d'intérêt sur les cartes de crédit étaient toujours élevés et le taux de la Banque du Canada était à la baisse. Il faut se demander, il me semble, ce qui a motivé un tel revirement.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, mon collègue est un ami bien connu et un partisan de M^{lle} Shelley Martel, la ministre du cabinet néo-démocrate qui s'est soumise à un test du détecteur de mensonges pour prouver de façon concluante qu'elle disait la vérité quand elle disait avoir menti.

Selon certaines rumeurs persistantes, c'était lui qui était à l'origine de cette stratégie. En fait, la rumeur voulait même qu'il ait divulgué la chose aux médias.

• (1040)

Je me demande si mon collègue a discuté de cette affaire très sérieuse avec M^{lle} Martel au cours des nombreuses séances de stratégie qu'ils tenaient tous deux dans le cadre de leurs rencontres hebdomadaires et presque quotidiennes lorsqu'il est dans la circonscription. Tout le monde sait qu'ils sont très proches l'un de l'autre et qu'ils ont des stratégies communes. Je me demandais simplement s'il lui en a parlé.

Une voix: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Ces commentaires constituent un manquement au Règlement.

M. Rodriguez: Madame la Présidente, je n'arrive pas à saisir ce que vient faire la question du ministre avec celle portant sur les consommateurs et les taux d'intérêt des cartes de crédit. La question qui nous occupe a trait aux taux d'intérêt que les banques et les autres institutions financières exigent des détenteurs de cartes de crédit.

Cela n'a rien à voir avec les conflits d'intérêts de Sinclair Stevens ou d'autres conservateurs du passé.

Une voix: Ou les condamnations pour vol ou corruption.

M. Rodriguez: Cela n'a rien à voir avec les condamnations pour vol de députés conservateurs. . .

Une voix: Ou pour favoritisme.

Mme le vice-président: Je crois que les commentaires des deux côtés sont vraiment déplacés et pour le moins non pertinents.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Vous n'êtes pas intervenue quand il a soulevé une question qui était tout à fait non pertinente.

Mme le vice-président: J'ai dit que les commentaires des deux côtés étaient indignes de cet endroit et que je saisisais mal la pertinence des observations du ministre. Ayant constaté que le député avait répondu et faisait lui-même des remarques qui n'étaient pas des plus pertinentes, j'ai cru qu'il était un peu tôt dans la journée pour s'écarter des règles généralement observées dans le déroulement des débats à la Chambre.

M. Rodriguez: Madame la Présidente, je soulève la question de privilège car les commentaires du ministre contenaient des insinuations, raison pour laquelle, selon moi, il devrait les rétracter. Ces commentaires attaquent ma réputation puisqu'ils contiennent des insinuations